

Secrétariat d'Etat
à l'Education Nationale
et à la Jeunesse

Baux-Arts

Etat Français

Palais-Royal, le

194

ARRETE

DIRECTION

des SERVICES D'ARCHITECTURE

Sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'AUBE en sa séance du 26 Août 1943

ARRETE :

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le quartier de la Cathédrale et de l'Eglise St-Nizier, comprenant les groupes de maisons anciennes, situés près de ces deux monuments classés monuments historiques à TROYES (Aube)

Délimitation:

Sont inscrites les façades et toitures des immeubles sis

1) Rue de la Cite:

- du n° III (cadastré sous le n°175 section G)
- au n° II7 (cadastré sous le n°172 section G)
- du n° 42 (cadastré sous le n°579 section G)
- au n° 74 (cadastré sous le n°595 section G)
- du n° 27 (cadastré sous le n°469 section G)
- au n° 101 (cadastré sous le n°235 section G)

2) Rue Mitantier:

- du n° 25 (cadastré sous le n°227 section G)
- au n° 35 (cadastré sous le n°241 section G)

3) Rue Brissenet:

- du n° 28 au n° 26 (cadastrés respectivement sous les n°235 et 229)

4) Rue des Deux Paroisses:

- du n° 1 (cadastré sous le n°706 section G)
- au n°47 (cadastré sous le n°680 section G)
- du n° 2 (cadastré sous le n°133 section G)
- au n° 6 (cadastré sous le n°168 section G)

• / • •

5) Rue Kléber:

n° 50 (cadastré sous le n° 714 section G)

D'autre part sont inscrits: les bâtiments et Jardin du Musée
Cet ensemble forme un quadrilatère délimité : par les rues de
la Cité, Mitantier, Girardon et du Musée et il est cadastré
sous les n°s 242 à 259 section G

Parcelles cadastrales visées; section G

133.168.169.172 à 175.227.229.231.232.235 à 237.239 à 259.

437 (rue de la Cité) à 448. (rue de la Cité)

463. (rue de la Cité) à 469 (rue de la Cité)

579 à 586.588 à 592.594.595.

680 à 684.686.687.689 à 691.694.696.698 à 702.704 à 706.714.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour
les archives de la préfecture, au Maire de la ville de TROYES et
aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la
liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables, chacun
en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le - 9 JUIN 1944

Par délégation.

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

S. Mau

Annexe à l'arrêté du - 9 JUILLET 1944

portent inscription sur l'inventaire des sites
du quartier de la Cathédrale et de l'Eglise
St Nizier comprenant les groupes de maisons an-
ciennes, situées près de ces monuments à

TROYES (AUBE)

Rue des Deux-Paroisses Liste de propriétaires

section G

Ville de TROYES.....	SI.33.	689.690.
CERMANT Léopold 25 rue du Général Saussier TROYES.....	35.	687.
CLIGNY Emile Féderic 43 rue des Deux-Paroisses TROYES.....	43.	682.
COPEL Irénée Maurice Ste PAPRES-LES-VAUDES AUBE.....	37.39.	684.686.
FOURNNAISE Stanislas Charles Vve née BOURGEOIS Amélie, 17 rue des Deux-Paroisses TROYES.....	13.15.17.	698.699.700.
GAFFINO Victor II cours Jacquin TROYES	3.	705.
JAMBOLEZ Eugène Horace 83 Mail des Charmilles TROYES.....	45.	681.
LANG GROSS Balthazar Gustave 17 place de l'Hôtel de Ville TROYES.....	41.	683.
MIDI Virgile 32 rue Plaine des Gardes - Ste SAVINE AUBE.....	47.	680.
PILLON Paul Charles 5 rue des Deux-Paroisses TROYES.....	5.	704.
PRIGLET Pierre Mme Vve née Arnoult 33 rue Kléber TROYES/.....	2.4.	133.169.
RAPHARD Roger 32 rue Kléber TROYES.....	I.	706.
ROIZARD Ernest Georges 2 rue Jousselin TROYES.....	II.	701.
SUCHETET Jean Baptiste Charles 179 rue de Preize TROYES.....	6.	168.
THIERRY Vve Geston Eugène à St Perrès aux Tertres AUBE.....	19.21.	696.694.691

Rue de la Cité

Association Diocésaine rue du Cloître Ste Etienne TROYES.....	62.64.	589.590.
BECARD Marie 27 rue de la Cité TROYES.....	27.	469.
BARGER Roger 37 rue de Turenne TROYES.....	113.	174.
BACHELOT GAUTHAIN Jules Adrien 51 rue Charles Delaunay TROYES.....	31.	442.
DEBAT Roger 5 Quai St Michel PARIS.....		
VERON Mme SOSSETTE (V.) avenue de la cité TROYES.....	55.57.	439.440.
TRIBERET Pierre Ille ép. VINCENT 51 Cite TROYES.....	29.	468.
RICHARD Lucie Sainct André.....		

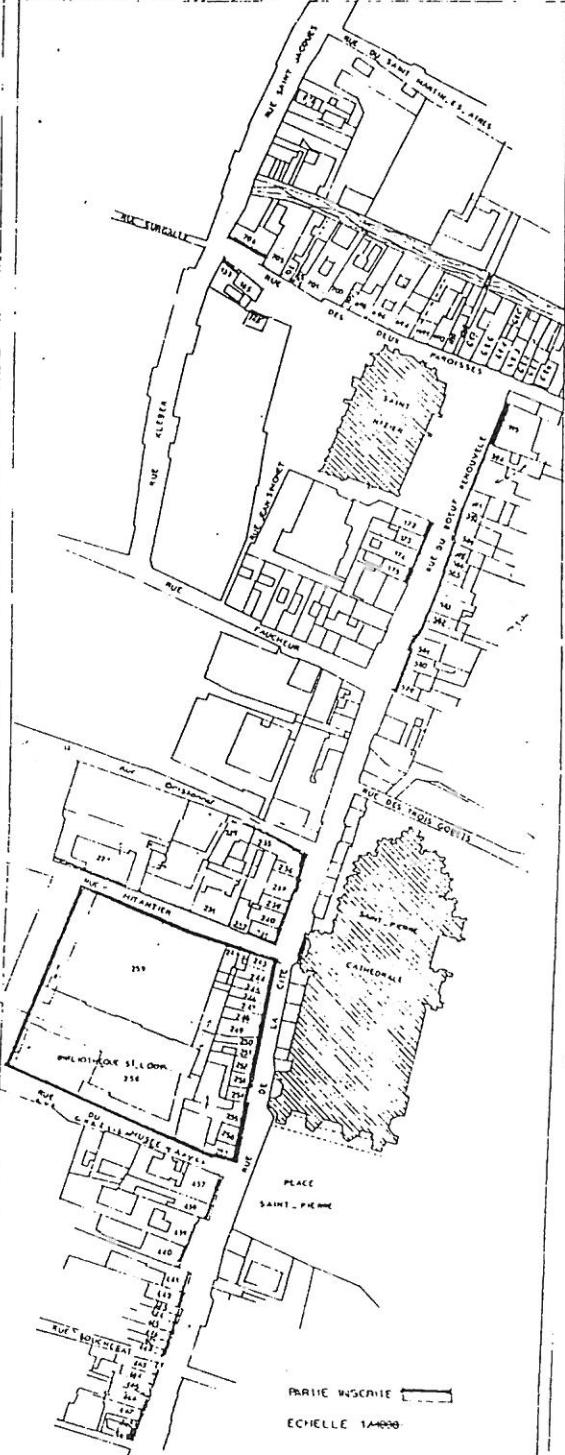
AUBE - 10 -

TROYES

CHEF-LIEU DE DEPARTEMENT

QUARTIER DE LA CATHEDRALE ET DE L'EGLISE SAINT-NIZIER.

Vues planimétriques au 1:200 000 et 1:63 - 1:50 000



Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le quartier de la cathédrale et de l'église St-Nizier, comprenant les groupes de bâtimens anciens et situés près de ces deux monuments historiques à Troyes (Aube).

Saint-Nizier

Sont inscrites les façades et toitures des immeubles situés

- 1) Rue de la Ville
 - du n° 26 au n° 35 (excluant n° 3)
 - n° 31 (excluant dans le n° 32)
 - n° 32
 - n° 34
 - n° 35 (excluant dans le n° 36)
 - n° 36
 - n° 37 (excluant dans le n° 38)
 - n° 38
 - n° 39 (excluant dans le n° 40)
 - n° 40
 - n° 41 (excluant dans le n° 42)
 - n° 42
 - n° 43 (excluant dans le n° 44)
 - n° 44
 - n° 45 (excluant dans le n° 46)
 - n° 46
 - n° 47 (excluant dans le n° 48)
 - n° 48
 - n° 49 (excluant dans le n° 50)
 - n° 50

- 2) Rue du Musée
 - n° 25 (excluant dans le n° 26 section 3)

- 3) Rue François
 - du n° 26 au n° 29 (excluant respectivement dans les n° 25 et 28.)

- 4) Rue des Ursulines
 - n° 36 (excluant dans le n° 37)
 - n° 37 (excluant dans le n° 38)
 - n° 38
 - n° 39 (excluant dans le n° 40)
 - n° 40
 - n° 41 (excluant dans le n° 42)
 - n° 42
 - n° 43 (excluant dans le n° 44)
 - n° 44
 - n° 45 (excluant dans le n° 46)
 - n° 46

- 5) Rue du Marché
 - n° 20 (excluant dans le n° 21 section 3)

- 6) Rue du Petit Bourg
 - n° 32 (excluant dans le n° 33)
 - n° 33
 - n° 34 (excluant dans le n° 35)
 - n° 35
 - n° 36 (excluant dans le n° 37)
 - n° 37
 - n° 38 (excluant dans le n° 39)
 - n° 39
 - n° 40 (excluant dans le n° 41)
 - n° 41
 - n° 42 (excluant dans le n° 43)
 - n° 43
 - n° 44 (excluant dans le n° 45)
 - n° 45
 - n° 46 (excluant dans le n° 47)
 - n° 47
 - n° 48 (excluant dans le n° 49)
 - n° 49
 - n° 50 (excluant dans le n° 51)
 - n° 51
 - n° 52 (excluant dans le n° 53)
 - n° 53
 - n° 54 (excluant dans le n° 55)
 - n° 55
 - n° 56 (excluant dans le n° 57)
 - n° 57
 - n° 58 (excluant dans le n° 59)
 - n° 59
 - n° 60 (excluant dans le n° 61)
 - n° 61
 - n° 62 (excluant dans le n° 63)
 - n° 63
 - n° 64 (excluant dans le n° 65)
 - n° 65
 - n° 66 (excluant dans le n° 67)
 - n° 67
 - n° 68 (excluant dans le n° 69)
 - n° 69
 - n° 70 (excluant dans le n° 71)
 - n° 71

- 7) Rue de la Cité
 - n° 26 (partie située entre le n° 27 et 28)
 - n° 27 (partie située entre le n° 28 et 29)
 - n° 28 (partie située entre le n° 29 et 30)
 - n° 29 (partie située entre le n° 30 et 31)
 - n° 30 (partie située entre le n° 31 et 32)
 - n° 31 (partie située entre le n° 32 et 33)
 - n° 32 (partie située entre le n° 33 et 34)
 - n° 33 (partie située entre le n° 34 et 35)
 - n° 34 (partie située entre le n° 35 et 36)
 - n° 35 (partie située entre le n° 36 et 37)
 - n° 36 (partie située entre le n° 37 et 38)
 - n° 37 (partie située entre le n° 38 et 39)
 - n° 38 (partie située entre le n° 39 et 40)
 - n° 39 (partie située entre le n° 40 et 41)
 - n° 40 (partie située entre le n° 41 et 42)
 - n° 41 (partie située entre le n° 42 et 43)
 - n° 42 (partie située entre le n° 43 et 44)
 - n° 43 (partie située entre le n° 44 et 45)
 - n° 44 (partie située entre le n° 45 et 46)
 - n° 45 (partie située entre le n° 46 et 47)
 - n° 46 (partie située entre le n° 47 et 48)
 - n° 47 (partie située entre le n° 48 et 49)
 - n° 48 (partie située entre le n° 49 et 50)
 - n° 49 (partie située entre le n° 50 et 51)
 - n° 50 (partie située entre le n° 51 et 52)
 - n° 51 (partie située entre le n° 52 et 53)
 - n° 52 (partie située entre le n° 53 et 54)
 - n° 53 (partie située entre le n° 54 et 55)
 - n° 54 (partie située entre le n° 55 et 56)
 - n° 55 (partie située entre le n° 56 et 57)
 - n° 56 (partie située entre le n° 57 et 58)
 - n° 57 (partie située entre le n° 58 et 59)
 - n° 58 (partie située entre le n° 59 et 60)
 - n° 59 (partie située entre le n° 60 et 61)
 - n° 60 (partie située entre le n° 61 et 62)
 - n° 61 (partie située entre le n° 62 et 63)
 - n° 62 (partie située entre le n° 63 et 64)
 - n° 63 (partie située entre le n° 64 et 65)
 - n° 64 (partie située entre le n° 65 et 66)
 - n° 65 (partie située entre le n° 66 et 67)
 - n° 66 (partie située entre le n° 67 et 68)
 - n° 67 (partie située entre le n° 68 et 69)
 - n° 68 (partie située entre le n° 69 et 70)
 - n° 69 (partie située entre le n° 70 et 71)

- 8) Rue de la Cité
 - n° 26 (partie située entre le n° 27 et 28)
 - n° 27 (partie située entre le n° 28 et 29)
 - n° 28 (partie située entre le n° 29 et 30)
 - n° 29 (partie située entre le n° 30 et 31)
 - n° 30 (partie située entre le n° 31 et 32)
 - n° 31 (partie située entre le n° 32 et 33)
 - n° 32 (partie située entre le n° 33 et 34)
 - n° 33 (partie située entre le n° 34 et 35)
 - n° 34 (partie située entre le n° 35 et 36)
 - n° 35 (partie située entre le n° 36 et 37)
 - n° 36 (partie située entre le n° 37 et 38)
 - n° 37 (partie située entre le n° 38 et 39)
 - n° 38 (partie située entre le n° 39 et 40)
 - n° 39 (partie située entre le n° 40 et 41)
 - n° 40 (partie située entre le n° 41 et 42)
 - n° 41 (partie située entre le n° 42 et 43)
 - n° 42 (partie située entre le n° 43 et 44)
 - n° 43 (partie située entre le n° 44 et 45)
 - n° 44 (partie située entre le n° 45 et 46)
 - n° 45 (partie située entre le n° 46 et 47)
 - n° 46 (partie située entre le n° 47 et 48)
 - n° 47 (partie située entre le n° 48 et 49)
 - n° 48 (partie située entre le n° 49 et 50)
 - n° 49 (partie située entre le n° 50 et 51)
 - n° 50 (partie située entre le n° 51 et 52)
 - n° 51 (partie située entre le n° 52 et 53)
 - n° 52 (partie située entre le n° 53 et 54)
 - n° 53 (partie située entre le n° 54 et 55)
 - n° 54 (partie située entre le n° 55 et 56)
 - n° 55 (partie située entre le n° 56 et 57)
 - n° 56 (partie située entre le n° 57 et 58)
 - n° 57 (partie située entre le n° 58 et 59)
 - n° 58 (partie située entre le n° 59 et 60)
 - n° 59 (partie située entre le n° 60 et 61)
 - n° 60 (partie située entre le n° 61 et 62)
 - n° 61 (partie située entre le n° 62 et 63)
 - n° 62 (partie située entre le n° 63 et 64)
 - n° 63 (partie située entre le n° 64 et 65)
 - n° 64 (partie située entre le n° 65 et 66)
 - n° 65 (partie située entre le n° 66 et 67)
 - n° 66 (partie située entre le n° 67 et 68)
 - n° 67 (partie située entre le n° 68 et 69)
 - n° 68 (partie située entre le n° 69 et 70)
 - n° 69 (partie située entre le n° 70 et 71)

Cette partie ainsi limitée est dénommée et délimitée du *Boulevard*. Cet ensemble forme un quadrilatère délimité par les rues de la Cité, du Marché, du Marché et du Boulevard et il est dénommé sous les n° 26 à 29 section 8.

Ensemble résidentiel et religieux Rues: Rues 01, 155, 166, 169, 172 à 175, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240 (rue de la Cité), 445 (rue de la Cité), 451 (rue de la Cité), 558, 559, 595, 600 à 604, 607, 609, 611, 694, 696, 698, 700, 701, 704, 711.

(Arrêté du 9 juillet 1941.)

Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement
15, Avenue
du Mal LECLERC
51000 CHALONS SUR
MARNE